



HAL
open science

**LA REFERENCE A DES NORMES ”
ALTERNATIVES ” PAR LES GRANDS GROUPES
FRANÇAIS : UNE ETUDE EMPIRIQUE SUR LA
PERIODE 1985-1999**

Hervé Stolowy, Yuan Ding

► **To cite this version:**

Hervé Stolowy, Yuan Ding. LA REFERENCE A DES NORMES ” ALTERNATIVES ” PAR LES GRANDS GROUPES FRANÇAIS : UNE ETUDE EMPIRIQUE SUR LA PERIODE 1985-1999. Technologie et management de l'information : enjeux et impacts dans la comptabilité, le contrôle et l'audit, May 2002, France. pp.CD-Rom. halshs-00584535

HAL Id: halshs-00584535

<https://shs.hal.science/halshs-00584535>

Submitted on 8 Apr 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA REFERENCE A DES NORMES « ALTERNATIVES » PAR LES GRANDS GROUPES FRANÇAIS : UNE ETUDE EMPIRIQUE SUR LA PERIODE 1985-1999

Hervé Stolowy et Yuan Ding¹

Résumé	Abstract: The reference to alternative standards by large French groups: an empirical study over the period 1985-1999
Les groupes français ont la possibilité de se référer aux normes internationales ou américaines pour leur consolidation. L'objectif de cette recherche est d'étudier les choix effectués par les 100 plus grandes sociétés françaises au cours des quinze dernières années (1985-1999). Outre les normes françaises, trois référentiels « alternatifs » sont mentionnés : normes de l'IASC, « principes internationaux » et normes américaines. Le pourcentage des sociétés choisissant les normes alternatives augmente, pendant la première partie de la période, puis diminue. En outre, la proportion des sociétés françaises se référant au référentiel américain décline au début de la période mais commence à s'accroître en 1995. Ces phénomènes sont partiellement en opposition avec l'évolution de l'harmonisation comptable internationale.	French groups have the possibility to refer to International or American standards for their consolidation. The objective of this research paper is to focus on the choice made by the French 100 largest companies during the last fifteen years (1985-1999). In practice, apart from the French rules, three "alternative" references are found: IAS standards, "international principles" and US GAAP. The percentage of companies referring to alternative standards increased, in the first part of the period, and then decreased. Additionally, the proportion of French companies referring to US standards declined at the beginning of the period but started to rise in 1995. These phenomena are partly in opposition to the evolution of international accounting harmonization.
MOTS CLES. – France - Référentiel comptable – IASC - US GAAP - Consolidation	KEYWORDS. – France - Accounting standards – IASC - US GAAP - Consolidation

Seconde version en date du 24 mars 2002

¹ Groupe HEC, Département Comptabilité et Contrôle de Gestion, 1, rue de la Libération, 78351 - Jouy-en-Josas Cedex. Téléphone : 01 39 67 94 42 et 01 39 67 74 77 - Télécopie : 01 39 67 70 86 – e-mail : stolowy@hec.fr et ding@hec.fr

1. Introduction

Depuis les vingt dernières années, on assiste à un développement rapide des marchés financiers internationaux. De plus en plus de sociétés cherchent à être cotées à l'étranger afin de lever davantage de fonds. Les fusions et acquisitions transfrontalières sont devenues fréquentes et importantes. Les investisseurs institutionnels gagnent de plus en plus de pouvoir et ils demandent plus de transparence dans le domaine de la diffusion des informations des sociétés cotées. La conséquence directe de ces développements sur la comptabilité est que de plus en plus souvent, les produits de la comptabilité d'un pays sont utilisés dans d'autres pays (Nobes et Parker, 2000, p. 66).

Dans ce contexte, on peut s'attendre à ce que les grandes sociétés asiatiques et européennes continentales adoptent de plus en plus souvent les référentiels comptables internationaux (normes de l'IASC ou « normes IAS », dans le reste de cette communication) ou américains (normes américaines ou « US GAAP », dans cette communication) afin de concurrencer leurs homologues américaines ou britanniques sur les marchés des capitaux internationaux.

En France, les comptes sociaux sont largement influencés par la fiscalité. En revanche, grâce à l'absence d'impact fiscal dans les comptes consolidés, les organismes de réglementation comptable français autorisent plus d'options pour la présentation et l'évaluation des comptes de groupe. Par conséquent, les groupes français ont la possibilité de se référer aux normes internationales ou américaines pour leur consolidation. Les rapports annuels des groupes français mentionnent souvent que les états financiers sont préparés en conformité avec un référentiel comptable particulier.

Notre étude se focalise sur le choix du référentiel comptable effectué par les sociétés françaises. Dans la pratique, outre les normes françaises, trois référentiels sont mentionnés : normes de l'IASC, « principes internationaux » et normes américaines. Dans le reste de cette communication, nous regroupons ces trois référentiels sous le concept des « normes alternatives », terme déjà utilisé par Zambon et Dick (1998). En étudiant les grands groupes industriels et commerciaux français, nous tentons de comprendre l'évolution de leurs

référentiels comptables au cours des quinze dernières années (1985-1999). Nous travaillons sur la compréhension de l'évolution des normes comptables choisies.

Nous montrons que le pourcentage des sociétés choisissant les normes alternatives augmente, pendant la première partie de la période, et ensuite diminue. De plus, la proportion des sociétés françaises se référant au référentiel américain décline au début de la période, en conjonction avec le développement d'une « préférence internationale », mais commence à s'accroître en 1995. Nous tentons d'expliquer ces phénomènes qui sont partiellement en opposition avec l'évolution de l'harmonisation comptable internationale et le développement de l'IASC (IASB).

Le reste de notre communication se présente de la manière suivante. Il est important de situer notre recherche dans l'évolution du contexte institutionnel au cours des quinze dernières années à la fois en France et au niveau international (§ 2). Sur la base de cette évolution, des hypothèses sont formulées (§ 3) et appliquées à un échantillon de groupes français (§ 4). Notre étude statistique fournit des résultats qui nous semblent intéressants (§ 5) mais fait l'objet de plusieurs limites (§ 6) qui ne nous empêchent cependant pas de conclure (§ 7).

2. Evolution du contexte institutionnel

Avant de commencer à analyser les référentiels comptables choisis par les grandes sociétés françaises, il est important de comprendre l'évolution du contexte institutionnel au cours des quinze dernières années. Cette évolution est marquée par le développement des marchés de capitaux en France, l'importance croissante de l'IASC et la transformation du système de réglementation comptable.

2.1 Financements et marchés de capitaux en France

L'organisation des entreprises et de leur actionariat diffèrent d'un pays à l'autre. Zysman (1983) a identifié trois modes majeurs de financement dans les pays développés : (1) système de marché de capitaux (par exemple au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis), (2) système gouvernemental fondé sur le crédit (par exemple en France ou au Japon) et (3) système d'institutions financières fondé sur le crédit (par exemple en Allemagne).

Traditionnellement en France, le financement des entreprises françaises avait les caractéristiques suivantes. De nombreuses industries étaient financées par l'Etat ou par des relations étroites avec les banques locales. Les PME, qui constituent la pierre angulaire de l'économie française, recherchaient principalement l'indépendance et la sécurité. En conséquence, leur capital venait essentiellement des réserves familiales et des réinvestissements de bénéfice (Redis, 1994). En outre, la garantie de la stabilité de l'actionnariat et de la sécurité des entreprises faisait toujours partie des politiques économiques du gouvernement français. Enfin, les participations croisées entre les grandes entreprises étaient également encouragées par les gouvernements successifs. Voilà pourquoi, par rapport au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, la France a un marché financier moins développé (voir Tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 – Marchés financiers en France, au Royaume Uni et aux Etats-Unis

Pays	Capitalisation boursière millions de \$ en 1999	Capitalisation boursière % du PNB en 1998
France	991 484	69,5
Royaume Uni	2 374 273	174,9
Etats-Unis	13 451 352	163,4
Source: World Development Indicators 2000: 5.2 Stock markets		

Cependant, le paysage financier français a totalement changé, au moins pour les grandes sociétés, depuis la vague de privatisations de 1987.

2.1.1 Cotations internationales et investissements transfrontaliers

Des sociétés françaises de plus en plus nombreuses tentent d'être ou sont déjà cotées à l'étranger, principalement à New York et à Londres. Au 31 décembre 1998, 26 sociétés françaises sont enregistrées auprès de la SEC. Au 16 mars 2000, 17 sociétés françaises sont cotées à la Bourse de New York alors qu'en 1994 il n'y avait que quatre².

La raison principale de la cotation internationale est bien sûr économique, du fait de la taille énorme de ces marchés. Cependant, outre cette raison, les grandes sociétés non-américaines ont commencé à croire que l'une des caractéristiques d'une multinationale de niveau mondial était d'être cotée à New York (Biddle et Saudagaran, 1991) : « *les sociétés (étrangères) veulent non seulement la levée de fonds américains qu'apporterait une cotation (new*

² Source : www.iasb.org.uk.

yorkaise), mais surtout l'accréditation de la Bourse de New York pour toute sa signification auprès des investisseurs du monde entier » (The Wall Street Journal, 1998).

De plus, les fusions et acquisitions réalisées par des entreprises françaises ont prospéré depuis quelques années. Ce n'est donc pas une coïncidence si depuis le début de l'année 2000, les sociétés françaises ont réalisé six prises de contrôle majeures avec une valeur cumulée de plus de 125 milliards de dollars, plus une douzaine de transactions de moindre envergure (Woodruff et Delaney, 2001).

2.1.2 Présence des investisseurs institutionnels internationaux à la Bourse de Paris

La Bourse de Paris est devenue de plus en plus internationale. Pendant les huit premiers mois de 1999, les investissements étrangers sur les actions et obligations françaises s'élèvent à 71,7 milliards de dollars, c'est-à-dire plus que ceux de toute l'année 1998. En moyenne, 35% des actions de sociétés de l'indice CAC 40 sont détenues par des investisseurs institutionnels et des fonds de pension américains et britanniques (Tagliabue, 2000).

2.2 Evolution de l'IASC

Alors que pendant les vingt premières années de son existence, l'IASC avait peu d'impact sur les pays ayant des marchés de capitaux significatifs, cette organisme a connu un regain d'importance lorsqu'il a commencé à réduire les nombreuses options offertes par les normes (1989) et surtout s'est rapproché de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) (*International Organization of Securities Commissions - IOSCO*) pour réformer ses normes. Le programme de révision des normes a été achevé en 1999 et l'harmonisation comptable internationale a été dynamisée par deux événements :

- La décision prise en mai 2000 par l'*IOSCO* d'accepter les normes de l'IASC, tout en permettant aux régulateurs nationaux d'exiger certains traitements supplémentaires (Enevoldsen, 2000).
- La communication faite par la Commission européenne (13 juin 2000) proposant d'exiger de toutes les sociétés cotées européennes de préparer leurs états financiers consolidés en accord avec les normes de l'IASC à partir de 2005. Cette communication a été suivie en février 2001 d'une proposition de règlement reprenant la même exigence. Afin d'atteindre cet objectif, l'Union européenne va créer un comité de normalisation comptable (*Accounting Regulatory Committee*) pour approuver l'usage des normes de l'IASC dans le

cadre légal européen et a mis en place un groupe d'experts (*European Financial Reporting Advisory Group - EFRAG*) afin de fournir une expertise technique sur ce sujet. En outre, durant la période 2001-2002, les directives comptables actuelles seront modernisées.

2.3 Réglementation comptable en France

2.3.1 *Septième directive européenne*

L'adoption de la septième directive européenne en France en 1986 a changé profondément le paysage comptable national puisque avant cette date, les comptes consolidés n'étaient pas obligatoires pour les sociétés non cotées. Grâce à l'absence d'impact fiscal sur les comptes consolidés, les autorités laissent de nombreuses options dans les méthodes de présentation et d'évaluation, ce qui permet aux sociétés françaises de choisir des normes comptables alternatives.

2.3.2 *Réglementation actuelle portant sur la référence à des normes alternatives*

La Commission des Opérations de Bourse (COB) a noté qu'en l'absence d'une série de normes internationales adoptées au niveau national, les sociétés françaises doivent préparer leurs comptes publiés en France en conformité avec la réglementation française. Par conséquent, quant une société française désire utiliser, pour ses comptes consolidés, un référentiel comptable international ou étranger (américain en pratique) non compatible avec les normes françaises, elle est obligée de présenter deux jeux de comptes (COB, 1995, p. 105).

Cependant, puisque les règles comptables françaises sont, dans beaucoup de cas, très proches des normes internationales ou américaines, la COB ajoute qu'elle ne s'oppose pas aux sociétés voulant indiquer que leurs comptes, préparés selon les normes françaises, sont également conformes aux normes internationales ou américaines (COB, 1998, p. 3).

Rappelons que l'article 6 de la loi du 6 avril 1998, outre la création du Comité de la réglementation comptable (CRC), prévoyait que les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé d'instruments financiers, sont dispensées de se conformer aux règles comptables françaises pour l'établissement et la publication de leurs comptes consolidés dès lors qu'elles utilisent, dans les conditions fixées par le Comité de la

réglementation comptable, des règles internationales traduites en français, respectant les normes communautaires et adoptées par un règlement du Comité de la réglementation comptable. Ce texte avait pour objectif de permettre aux sociétés cotées françaises d'éviter la publication de deux jeux de comptes.

Cependant, cette loi n'est toujours pas appliquée. Bien que le processus de traduction soit réalisé, le CRC n'a pas encore reconnu les normes IAS pour plusieurs raisons. Un inventaire des divergences entre les directives européennes et les normes internationales a pris du temps pour voir le jour et cet inventaire souligne plusieurs divergences entre les deux corps de réglementation. Les derniers éléments d'information entre notre possession laissent penser que le CRC va accepter l'idée de l'utilisation des normes de l'IASC par les sociétés françaises cotées à partir de 2005.

En conclusion, sur la période étudiée, les sociétés françaises sont dans la situation décrite par la COB (1998) : elles peuvent se référer à des normes « alternatives » si, en même temps, elles mentionnent que leurs états financiers sont conformes à la réglementation française.

3. Hypothèses et modèles de régression

Les deux hypothèses présentées ci-dessous se situent dans le prolongement de l'évolution des contextes institutionnels français et international décrite dans le paragraphe précédent.

3.1 Importance croissante des normes alternatives

Toutes les caractéristiques présentées dans notre analyse du contexte institutionnel suggèrent un développement du recours à des normes comptables alternatives. Premièrement, les normes IAS, comme les normes US GAAP, ont gagné significativement de l'importance pendant les quinze dernières années, grâce à la coopération avec l'IOSCO et l'IASC pour les premières et à l'attractivité de la Bourse de New York et du NASDAQ pour les secondes. Deuxièmement, de plus en plus de sociétés françaises veulent être ou sont déjà cotées à l'étranger. Même celles qui sont seulement cotées à Paris sont aussi encouragées de choisir des normes comptables alternatives en raison de l'internationalisation de la Bourse de Paris. Troisièmement, cette tendance correspond également à la direction choisie par la Commission européenne et par les autorités françaises de la réglementation comptable.

Notre hypothèse est également cohérente avec l'argument d'Alexander et Nobes (2001, p. 103) selon lequel « depuis le début des années 90, de nombreuses grandes sociétés européennes (notamment en France, en Allemagne et en Suisse) ont choisi volontairement les IAS car elles croient que les investisseurs internationaux préfèrent les états financiers préparés de cette façon ».

Nous pouvons donc formuler notre première hypothèse :

Hypothèse 1 (H₁) : un nombre croissant de grandes sociétés françaises a opté pour des normes comptables alternatives au cours des quinze dernières années

Le modèle que nous utiliserons dans l'analyse statistique est une régression linéaire simple :

$$\text{Total "Normes alternatives"} = \alpha_0 + \alpha_1 \text{Année} + \varepsilon_1$$

avec : Total Normes alternatives = nombre total de sociétés françaises choisissant des normes comptables alternatives dans l'échantillon.

3.2 Evolution de la proportion « normes internationales/normes américaines »

Bien que dans l'hypothèse 1, nous supposons que le nombre absolu des sociétés choisissant des normes comptables alternatives augmente, la proportion entre celles préférant les normes IAS et celles choisissant les normes américaines est modifiée en raison du rapport de force existant entre les deux référentiels.

Avant la publication du texte E32 *Comparability of Financial Statements*, les normes IAS offraient de multiples options et exigeaient seulement la publication d'informations minimales. Par conséquent, le coût d'entrée pour suivre les normes IAS était assez faible. Après la publication de ce texte et surtout après l'accord signé avec l'IOSCO, on pouvait s'attendre à ce que les normes de l'IASC deviennent des normes comptables utilisables dans les marchés des capitaux les plus sophistiqués au monde (Zeff, 1998). Nous pouvons donc supposer que le pourcentage des sociétés choisissant les normes IAS augmente au détriment de celles optant pour les normes américaines.

Cependant, depuis 1994, l'IASC a subi quelques revers embarrassants et la réalisation du projet *Core standards* (Normes principales) a été plusieurs fois retardée. La SEC n'autorise toujours pas les sociétés étrangères cotées aux Etats-Unis à adopter les normes IAS sans faire

de rapprochement avec les normes américaines pendant que beaucoup de sociétés européennes se pressaient d'entrer sur le marché des capitaux américains. En même temps, l'adoption des normes IAS est devenue plus contraignante en raison du nombre croissant de nouvelles normes et de la réduction des options dans les anciennes normes. Par conséquent, il est possible de prévoir que parmi les grandes sociétés françaises utilisant les référentiels comptables alternatifs, la proportion de celles préférant les normes US GAAP s'accroît depuis 1994.

L'hypothèse 2 peut être formulée ainsi :

Hypothèse 2 : Parmi les sociétés françaises choisissant des normes comptables alternatives, le rapport entre le nombre de sociétés adoptant les normes IAS et celles qui se réfèrent aux normes US GAAP a évolué au cours de la période sous l'influence du processus de révision des normes IAS, les années 1994-1995 constituant un tournant.

Cette hypothèse est cohérente avec la même situation décrite par Zeff (2001) concernant les sociétés suisses. Selon lui, une ou plusieurs sociétés suisses pourraient adopter les normes américaines (au lieu des normes IAS) si l'IASB devenait plus restrictif que la FASB.

Le modèle que nous utiliserons dans l'analyse statistique est une régression quadratique :

$$\text{Proportion US GAAP} = \beta_0 + \beta_1 \text{Année} + \beta_2 \text{Année}^2 + \varepsilon_2$$

avec : Proportion US GAAP = proportion de sociétés se référant aux normes américaines dans le nombre total des sociétés françaises choisissant des normes comptables alternatives dans l'échantillon.

4. Echantillon

Nous nous sommes intéressés à l'évolution des référentiels comptables choisis par les groupes français au cours des quinze dernières années. Il est également important de noter que notre étude se concentre sur les états financiers consolidés. L'échantillon de grands groupes français utilisé dans cet article provient d'une étude publiée annuellement par un groupe de cabinets d'audit depuis 1986 (X, depuis 1986) : « L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux ». Cette étude concerne l'information financière publiée dans les rapports annuels des 100 premiers groupes industriels et commerciaux français entre 1985 et 1999. La dernière édition à notre disposition, datée de 2000 (rapports annuels 1999), est fondée sur un

échantillon réduit à 75 groupes. Pour assurer la comparabilité avec les années précédentes, nous avons reconstitué l'échantillon des 100 groupes figurant dans l'enquête de 1999 (rapports annuels 1998).

La période étudiée s'étend donc de 1985 à 1999. Pour chaque année, de façon cohérente sur la période, l'enquête identifie, parmi les sociétés de l'échantillon (100 en général et 75 en 1999, reconstitué à 100), les sociétés choisissant un référentiel comptable autre que les normes françaises. Elle distingue (1) l'IASC, (2) les principes internationaux et (3) les normes américaines. Précisons que les sociétés ne définissent pas le concept de « principes internationaux ». Par exemple, Accor se réfère aux « pratiques internationales ». D'autres (par exemple L'Air Liquide et Lagardère) mentionnent « les principes comptables généralement admis au niveau international ». Ajoutons, cependant, que les données relatives aux années 1986 et 1987 ne sont pas exploitables, la séparation entre « IASC », « principes internationaux » et « normes américaines » n'étant pas détaillée dans ces enquêtes.

L'échantillon est déterminé sur la base du chiffre d'affaires consolidé. Quelques corrections ont été apportées pour inclure des groupes ayant une forte valeur ajoutée et pour exclure des entreprises publiques et des sociétés non-cotées. Il convient de noter que les banques et les assurances ne sont pas comprises dans l'échantillon. La composition de l'échantillon reste relativement stable au fil des ans, à l'exception de l'année 1999 où l'échantillon a été réduit à 75 sociétés (voir ci-dessus). Cependant, quelques modifications ont été apportées chaque année en raison des changements de performance, des opérations de fusions et acquisitions ainsi que des privatisations.

5. Données et analyse statistique

5.1 Statistiques descriptives

Le tableau 2 ci-dessous fournit le détail des sociétés ayant adopté des normes comptables alternatives sur la période et le tableau 3 présente les statistiques descriptives en valeur.

Tableau 2 – Données détaillées par sociétés

Companies	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Accor	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI
Aérospatiale - Matra (Aérospatiale)	F	F	IASC	IASC	F	F							
Air France	F	IASC	IASC	IASC	IASC								
Aventis (Rhône Poulenc)	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US
Bongrain	F	F	IASC	IASC	IASC	F							
Bull	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US
Canal +	HE	HE	IASC	IASC	IASC	F							
Cap Gémini (Cap Gemini Sogeti)	HE	IASC	IASC	IASC	F								
Carnaux Metalbox (CMB Packaging)	F	F	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	HE	HE	HE	HE	HE
Carrefour	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US
Chargeurs (Chargeurs International)	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US
Clarins	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	US	US	US	US
Coflexip	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	US	US	US	US
Cie Générale de Géophysique	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	F	US	US	US
Danone (BSN)	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US
Dassault Systèmes	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	F	US	US
DMC	F	IASC	IASC	IASC	F								
Eridania Beghin-Say (Beghin-Say)	F	PI	PI	PI	PI	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	F
Essilor	F	IASC	IASC	IASC	IASC								
Faurecia (Bertrand Faure)	HE	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	US	US
Fives Lille	HE	F	F	F	F	PI	F	F	F	F	F	F	F
Hermès	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	PI	IASC	IASC	IASC	F	F
L'Air Liquide	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI	PI	US
Lafarge (Lafarge Coppée)	F	IASC	IASC	IASC	F								
Lagardère - Matra Hachette	F	PI	PI	IASC	IASC	F							
Legrand	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US
Lesieur	IASC	HE	HE	HE	HE								
LVMH	HE	IASC	IASC	US	US								
Merlin Gerin	F	F	F	IASC	IASC	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE
Moulinex	F	F	F	F	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC
Norbert Dentressangle	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	IASC	IASC	IASC	IASC
OCP	HE	HE	HE	HE	F	IASC	IASC	HE	HE	HE	HE	HE	HE
Ortiz Miko	HE	HE	HE	HE	HE	F	IASC	HE	HE	HE	HE	HE	HE
Pathé	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	US	US	US	F
Pechiney	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	US	US	US	US	US
Pinault Printemps-Redoute (Pinault)	HE	HE	HE	IASC	IASC	F	F	F	F	F	F	F	F
PSA-Peugeot Citroën	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US	US
Publicis	F	PI	PI	PI	PI								
Rémy Cointreau	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	IASC	IASC	IASC	IASC
Renault	PI	IASC	IASC	IASC	IASC								
Saint-Gobain	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	F
Saint-Louis	F	IASC	IASC	HE	HE	HE							
Sanofi-Synthelabo (Sanofi)	HE	HE	HE	F	F	PI	PI	PI	PI	F	F	F	F
Schneider Electric (Schneider)	F	F	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	PI	F	US	US	US	US
Seb	PI	US	US	US	US								
Technip	HE	HE	HE	HE	HE	F	F	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC
Telemecanique	HE	PI	PI	IASC	IASC	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE	HE
Thomson-CSF (Thomson)	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	F	F
Total	F	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	F	F	F	F	HE
Total Fina Elf (Elf)	US	PI	PI	PI	PI	US	US	US	US	US	US	US	US
Usinor (Usinor Sacilor)	F	F	F	F	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	IASC	F
Valéo	F	F	IASC	IASC	IASC	IASC							

PI = principes internationaux – IASC = normes internationales – US – normes américaines – HE = hors échantillon

Caractères gras = changement de normes (année du changement)

Caractères gras et italiques = entrée dans l'échantillon (ou sortie) avec des normes alternatives

Tableau 3 – Statistiques descriptives en valeur

Années	IASC	« Principes internationaux »	Total « international »	US GAAP	Total sociétés	Total échantillon
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2=	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)
1985	4	4	8	8	16	100
1988	12	7	19	8	27	100
1989	18	7	25	8	33	100
1990	21	6	27	8	35	100
1991	23	6	29	8	37	100
1992	22	5	27	9	36	100
1993	23	5	28	9	37	100
1994	21	7	28	9	37	100
1995	19	5	24	10	34	100
1996	21	4	25	14	39	100
1997	21	3	24	15	39	100
1998	17	3	20	18	38	100
1999	8	2	10	18	28	100

Dans nos statistiques, nous avons assimilé les normes IAS et les « principes internationaux », en supposant que les seconds étaient plus proches des normes IAS dans l'esprit des sociétés que des normes américaines.

Le tableau 4 montre la proportion des sociétés choisissant chaque référentiel identifié (IASC, principes internationaux ou US GAAP) ainsi que le pourcentage des sociétés adoptant les normes alternatives dans l'échantillon (dernière colonne).

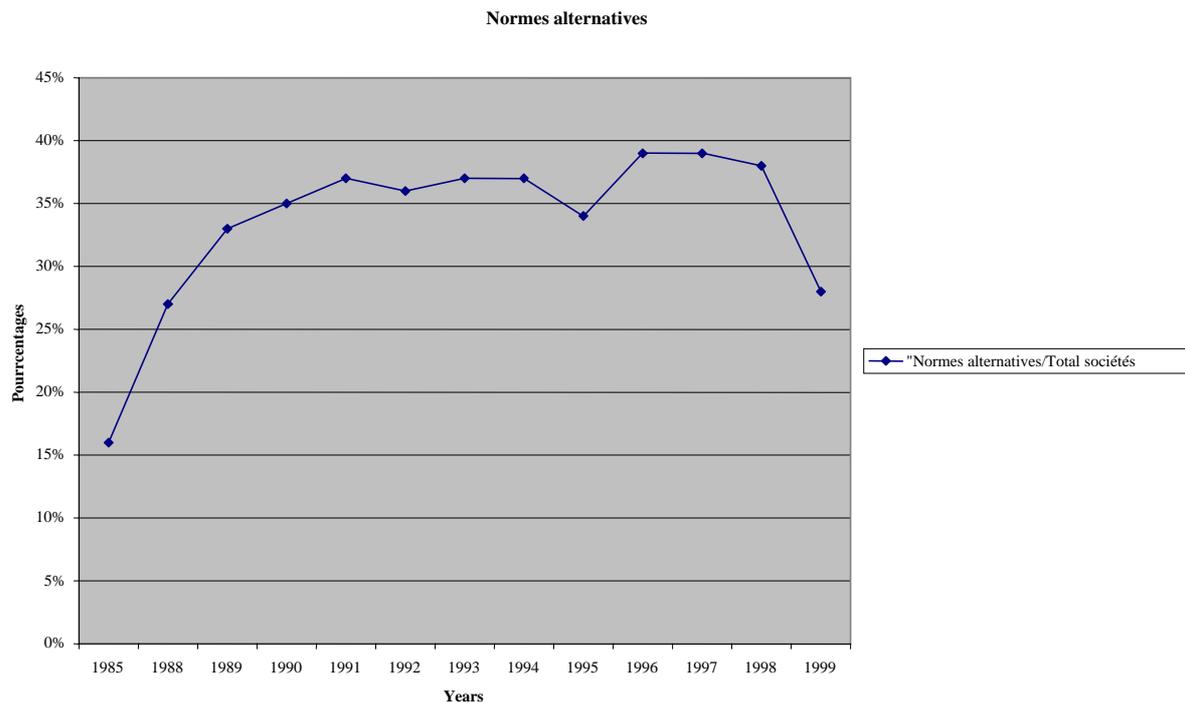
Tableau 4 – Données en pourcentage

Années	IASC	« Principes internationaux »	Total « international »	US GAAP	Total sociétés	Normes alternatives/ Total sociétés
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2=	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)=[(5) Tableau 3]/100
1985	25%	25%	50%	50%	100%	16%
1988	44%	26%	70%	30%	100%	27%
1989	55%	21%	76%	24%	100%	33%
1990	60%	17%	77%	23%	100%	35%
1991	62%	16%	78%	22%	100%	37%
1992	61%	14%	75%	25%	100%	36%
1993	62%	14%	76%	24%	100%	37%
1994	57%	19%	76%	24%	100%	37%
1995	56%	15%	71%	29%	100%	34%
1996	54%	10%	64%	36%	100%	39%
1997	54%	8%	62%	38%	100%	39%
1998	45%	8%	53%	47%	100%	38%
1999	29%	7%	36%	64%	100%	28%

5.2 Hypothèse 1

La figure 1 ci-dessous montre l'évolution des référentiels alternatifs en pourcentage durant la période.

Figure 1 - Evolution du pourcentage des normes alternatives



Le graphique ci-dessus ne montre pas d'évolution croissante claire en faveur des normes alternatives. De 1985 à 1991, des sociétés françaises de plus en plus nombreuses dans notre échantillon ont opté pour des normes comptables alternatives. Cependant, ce nombre stagne voire diminue depuis.

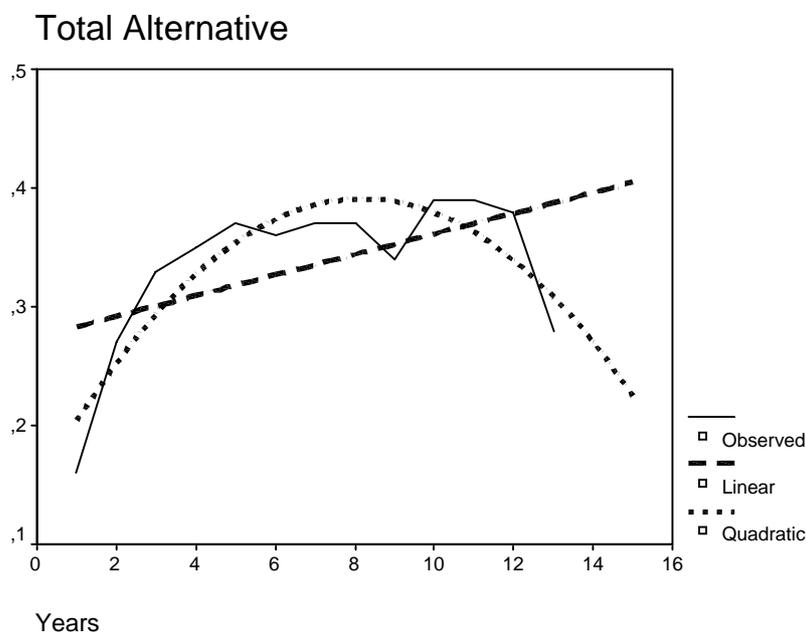
Une régression linéaire réalisée sur les données en pourcentage confirme cette observation : le R^2 de notre modèle de régression linéaire s'élève à seulement 0,271 avec un niveau de signification de 0,068 (modèle non significatif à un seuil de 0,05).

Nous rejetons donc l'hypothèse H_1 : si le nombre des sociétés françaises se référant à des normes comptables alternatives a augmenté pendant la seconde partie des années 80, ce nombre stagne depuis entre 30 et 40% parmi les 100 plus grandes sociétés industrielles et commerciales en France.

Eu égard à l'absence de linéarité dans l'évolution du pourcentage des normes alternatives, nous avons appliqué un modèle de régression quadratique qui fournit des résultats bien plus satisfaisants concernant l'évolution de ces pourcentages. En effet, nous obtenons un R^2 de 0,784 et un niveau de signification de 0,000 (niveau significatif à 0,05). La figure 2 ci-dessous compare les données observées (pourcentages) à celles fournies par les deux modèles

statistiques (linéaire et quadratique) et montre bien que le modèle quadratique ajuste mieux les données.

Figure 2 – Comparaison des régressions linéaires et quadratiques



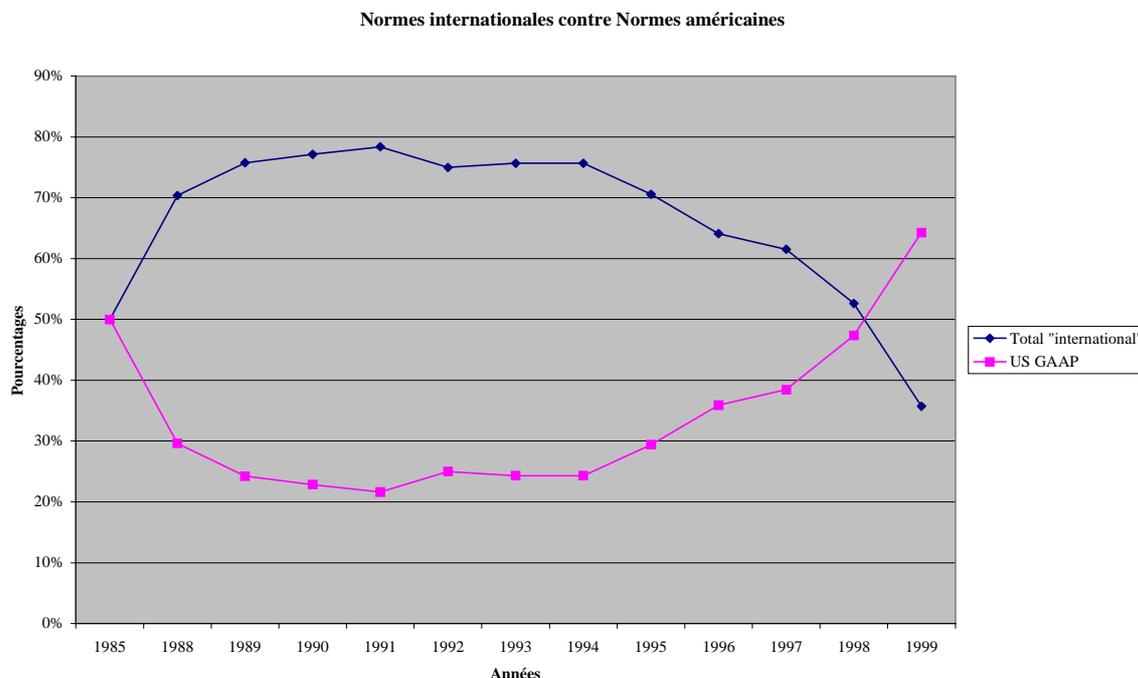
La baisse importante du nombre des sociétés choisissant des normes alternatives de 1998 à 1999 peut s'expliquer principalement par la diminution des sociétés préférant les normes IAS de 20 en 1998 à 10 en 1999 (voir le tableau 3 ci-dessus) car le nombre des sociétés choisissant les normes américaines est resté identique (18). La raison principale de ce déclin serait la politique plus stricte imposée par l'IASC, selon laquelle une société peut se référer aux normes IAS seulement si elle respecte la totalité de ces normes. Rappelons qu'avec la norme IAS 1 révisée (IASB, 1997), une société n'est plus autorisée à mentionner qu'elle suit les normes de l'IASC si elle ne se conforme pas à toutes les normes en vigueur.

Les motivations de l'adoption des normes alternatives sont rarement fournies par les sociétés. Par exemple, on peut citer les raisons suivantes, mentionnées par les sociétés : le caractère international des activités du groupe (Accor, Danone), l'emplacement international (Chargeurs), les pratiques du secteur pétrolier (Elf), les principes comptables mieux appliqués au contexte international des activités et à la nature de l'actionnariat (PSA-Peugeot Citroën), la présence importante en Amérique du Nord (Pechiney), la cotation transfrontalière (Compagnie Générale de Géophysique), les principes qui facilitent la comparabilité avec les sociétés internationales opérant dans l'engineering et la construction (Technip).

5.3 Hypothèse 2

La figure 3 ci-dessous montre l'évolution respective des normes internationales et américaines parmi les normes alternatives.

Figure 3 – Quelles normes alternatives ?



Le graphique ci-dessus traduit bien la tendance prédite par l'hypothèse H₂. Le test statistique le confirme. Le modèle de régression quadratique permet d'obtenir un R^2 de 0,921 avec un niveau de signification de 0,000. L'hypothèse 2 est donc validée avec des statistiques très significatives.

Nous pouvons fournir plusieurs explications à ce phénomène. De 1985 à 1992, la référence à l'IASC ou aux principes internationaux ne générant pas de changements majeurs pour les principes comptables, en raison des options incluses dans la loi française de 1985 et dans les normes IAS. Il y avait un souhait des groupes français de se référer à un système de normes internationales afin de se comparer plus facilement aux groupes étrangers. Jusqu'en 1991, il y avait une évolution claire en faveur de l'IASC ou des principes internationaux.

En 1993, l'IASC a publié la première série des normes révisées : IAS 2, 8, 9, 11, 16, 18, 19, 21, 22, 23. Ces normes ont été mises en application le 1^{er} janvier 1995. Chaque norme inclut

seulement un traitement de référence, avec pour quelques normes seulement, un traitement alternatif.

Jusqu'à la publication des normes révisées, peu de divergences pouvaient empêcher un groupe français de se référer aux normes IAS. La flexibilité a été réduite par le mouvement de révision de ces normes.

Cette situation peut expliquer la stabilité notée entre 1992 et 1994. En 1995, comme nous l'avons mentionné, la COB a interdit toute référence aux normes internationales ou étrangères si ces règles n'étaient pas compatibles avec les règles françaises.

En 1995, on constate le début de l'augmentation des sociétés choisissant les normes américaines. En 1997, la norme IAS 1 est adoptée et s'applique aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 1998. En conséquence, en 1999, huit groupes ont abandonné les normes IAS pour ne mentionner que les normes françaises : Bongrain, Canal+, Cap Gemini, Eridania Béghin-Say, Laforge, Lagardère, Saint-Gobain, Usinor.

6. Limitations et directions pour les recherches futures

Quelques limitations doivent être mentionnées concernant notre recherche. Premièrement, un certain nombre de groupes déclarent se conformer aux normes IAS ou américaines mais ajoutent qu'ils n'appliquent pas quelques normes spécifiques.

Deuxièmement, la comparaison dans le temps est parfois difficile à effectuer et doit donc être faite avec précaution en raison des changements survenus dans l'échantillon. Par exemple, en 1996, l'évolution provient clairement des modifications de l'échantillon. Avec le même échantillon, le nombre de sociétés utilisant des normes alternatives aurait dû rester le même que l'année précédente.

Cependant, la limitation majeure de notre étude porte sur le fait que nous avons étudié les « déclarations » des sociétés concernant l'usage de certains référentiels comptables. Nous n'avons pas analysé le détail des comptes pour déterminer si lesdites sociétés avaient suivi la totalité ou seulement une partie du référentiel mentionné. Dans ce domaine, un décalage est

possible. Par exemple, Street et Bryant (2000) examinent dans quelle mesure la publication d'informations exigée par l'IASC est respectée voire dépassée par les sociétés revendiquant l'utilisation des normes IAS. Elles montrent que parmi les sociétés revendiquant l'utilisation des normes IAS, la réelle conformité avec les publications exigées par l'IASC est seulement de 84% pour celles cotées aux Etats-Unis et de 76% pour celles non cotées aux Etats-Unis. Pour plusieurs normes, comme les coûts d'emprunt, le reporting financier dans les économies à hyper-inflation ou encore les joint ventures, le degré de conformité est seulement légèrement supérieur à 50%.

Dans des recherches futures, il serait intéressant d'approfondir la question en identifiant les domaines qui créent le plus de divergences entre les exigences des normes IAS et/ou américaines et les pratiques comptables des sociétés françaises. Il serait également utile d'appliquer la même étude dans d'autres pays européens qui autorisent la référence à des normes alternatives.

7. Conclusion

Cette recherche nous a permis d'étudier l'évolution des choix des référentiels comptables parmi les grandes entreprises françaises au cours les quinze dernières années. Elle montre que bien que le nombre des sociétés choisissant des référentiels alternatifs soit en augmentation avant 1991, il reste stable voire diminue depuis. Ce résultat est en quelques sortes en contradiction avec la littérature existante concernant le développement irrésistible de l'IASC. En même temps, au sein du groupe préférant les normes alternatives, les normes américaines gagnent du terrain, ce qui confirme clairement l'évolution du rapport de force entre l'IASC et le FASB.

Référence bibliographiques

- Alexander, D., et Nobes C. (2001). *Financial Accounting: An International Introduction*. Pearson Education Limited, 2001.
- Biddle, G. C. et Saudagaran S. M. (1991). Foreign stock listings: benefits, costs, and the accounting policy dilemma. *Accounting Horizons*, septembre, pp. 69-80.
- COB (*Commission des opérations de bourse*) (1995). Rapport annuel, p. 105.
- COB (*Commission des opérations de bourse*) (1998). *Bulletin*, 321, février, p. 3.
- Enevoldsen, S. (2000). Chairman's Review. *IASC Insight*, juin, p. 1.
- IASC (1997). *Presentation of financial statements*, International accounting standard, No. 1, London, Royaume Uni.
- Nobes, C. et R. Parker (2000). *Comparative International Accounting*, 6^{ème} édition. London: Pearson Education Limited.
- Redis, J.-P. (1994). Histoire du financement des entreprises françaises depuis le 19e siècle: essai de périodisation. in *De Jacques Coeur à Renault*, 353-368. Toulouse: Presse de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse.
- Street, D. L. et Bryant S. M. (2000). Disclosure level and compliance with IASs: A comparison of companies with and without U.S. listings and filings. *The International Journal of Accounting*, 35(3), pp. 305-329.
- Tagliabue, J. (2000). U.S. pension funds stoke French fears. *International Herald Tribune*, 10 janvier.
- Wall Street Journal (1998). The "Selling" the Nasdaq. A22. 16 mars.
- Woodruff, D. et Delaney K. J. (2001). French firms go global. *The Wall Street Journal Europe*, 29 mai.
- World Bank (2000). *World Development Indicators*.
- X (depuis 1986) *L'information financière: 100 groupes industriels et commerciaux*, édition annuelle. CPC, Meylan, France.
- Zambon S. et Dick W. (1998/99). Alternative standards (IAS/US GAAP) and continental European accounts: evidences of a competitive process. University of Reading Discussion Papers in Accounting, Finance and Banking. DP No. 58, Vol. X.
- Zeff, S. A. (1998). The coming confrontation on international accounting standards. *Irish Accounting Review*, 5(2), pp. 89-117.
- Zeff, S. (2001) « The prospect of 'political' lobbying on proposed standards at the international and country levels: a challenge to the IASB », EIASM International Workshop on Accounting and Regulation, 27/09/2001, Sienna, Italie.
- Zysman, J. (1983). *Governments, Markets and Growth: Financial Systems and the Politics of Industrial Change*. Cornell University Press.